

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 23/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
23 janvier 2025

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Dominique FOINANT, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Christophe SONREL à Olivier MARTET

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY

Secrétaire de séance : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....4
Votants.....25

Délibération 2025 006

MOBILITE

Nouvelle tarification des voitures en autopartage

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	25	0	0	0

Vu la délibération n°2020-022 du 19/02/2020 prise par le comité de pôle du PETR du Pays du Lunevillois qui fixe les tarifs d'autopartage pour les véhicules électriques,
Vu la délibération n°2022-044 du 06 juillet 2022 modifiant la tarification de location des véhicules d'autopartage,

Vu la délibération n°2024-069 du 04 décembre 2024 qui valide le changement de prestataire pour la gestion des véhicules

Le président propose, en accord avec les élus de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de revoir les tarifs du service d'autopartage.

Cette révision se fait selon plusieurs critères :

- Tenir compte des expériences d'autres territoires
- Permettre à la population d'avoir accès à un service de mobilité facile et économique
- Favoriser les petits parcours du quotidien
- Augmenter sensiblement les recettes du service

Ainsi, il est rappelé les principes :

Accès au service : 7 jours sur 7 20h/24 (aucune réservation ne peut s'effectuer entre minuit et 4 heures du matin)

Modalités de réservation :

à l'heure
maxi 24h consécutives

Tarifcation à l'heure et au kilomètre (0,05€/km)

Durée réservation	Tarif usager	Tarif collectivité Formule partenaire
1h	3,00€	1,80 €
2h	4,00€	2,20 €
3h	5,00€	2,60 €
4h	8,00€	3,40 €
5h	10,00€	4,20 €
6h	12,00€	5,00 €
7h	17,00€	6.60 €
8h	20,00€	7,80 €
9h	23,00€	9,00 €
10h	28,00€	10,60 €
11h	32,00€	12,20 €
12h	36,00€	13,80 €
Heure supplémentaire (dans la limite de 24h consécutives)	+ 7,00€	+ 1,8€

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, et après avis du Bureau du Pôle le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE FIXER** à partir du 1^{er} février 2025 les tarifs de la solution d'autopartage de véhicules électriques,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de ces tarifs avec les prestataires des réseaux,
- **AUTORISE** le Président à actualiser les tarifs en fonction de la tarification des contrats prestataires,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport mobilité 2025 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 janvier 2025
Philippe DANIEL,
Président.

